



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité de la Caisse des écoles  
Séance du 02 juillet 2020

Nombre de Membres en exercice :  
26

Nombre de membres présents : 21  
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 5

**OBJET :**

DE-CDE-20-07-1-02) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET  
AFFECTATION DU RESULTAT 2019

L'an deux mille vingt, le jeudi deux juillet à dix-neuf heures,

**Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes**, dûment convoqué par  
Madame la Présidente le jeudi 25 juin 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de  
ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. PITAVY, BEUZELIN, Mme SÉGURET,  
M. TOURNE, Mme ODDON, Mme SERVIAN, MOULY, Mme RUFFENACH,  
M. BEAUFRÈRE, M. CHARDON, RIBET, M. LOUVIGNÉ, Mme BOILOT,  
Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, Mme THIRIET, M. MESNARD,  
Mme LAREDO, Mme BIDAULT, Mme DERAY.

Excusés : Mme GREINER, CAMELOT, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, Mme  
VERMANT, M. MARCILLY .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics au 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu le budget primitif 2019 de la Caisse des écoles ;

Vu le budget supplémentaire 2019 ;

Considérant que le compte administratif 2019 présente un résultat global excédentaire de 25 425,30 € se décomposant en un excédent de fonctionnement de 74 573,12 € et un déficit d'investissement, après restes à réaliser, de 49 147,82 € ;

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve le Compte administratif du budget de la Caisse des écoles pour l'exercice 2019.

ARTICLE II : L'excédent de la section de fonctionnement de 74 573,12 € est affecté de la façon suivante :

- en recettes d'investissement au compte 1068, l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 49 147,82 €,
- en section de fonctionnement au poste 002, l'excédent de fonctionnement reporté pour 25 425,30 €.

Pour extrait conforme,  
Charlotte LIBERT-ALBANEL  
Présidente

*Signé*